



Compte-rendu

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 22 juillet 2020

Présents : Valérie GARET / Francis THIEBAUT / Michèle LEPAUL / Philippe LABACHE / Antonin SIMOES / Michel BORDOT / Sylvain PETITGENET / Jean-Luc BRULE / Thierry COUSIN / Anthony MARIE / Nicolas CHOUX / Henri DE MALLIARD / Margueritte COURTOY / Marc DOILLON / Véronique HUMBLOT / Ghislain JACQUEY / Denis FOURRIER / Daniel VINEY / Anne LEONARD / Christian CHASSARD / Véronique GRANDJEAN / Didier BAERT / Martine GRILLOT / Benoît MIEGE / Christiane OUDOT / Alain GRILLOT / Christiane GROSJEAN / Jean-Pierre ARGENTON / Corinne THIERY / Paul NIGAY / Patricia AUBRY / Aurélien GRAS / Bernard ROGER / Jean-Louis GRANDHAIE / Patrick LAURENT / Pascal SIMONIN / Jean-Daniel GEROME / Michel RICHARD / Daniel CLAUDEL / Bernard GAUTHIER / Marie-Jeanne MOUGIN / Michel DESIRE / Bernard GALMICHE / Pascal BIGE / Thierry BORDOT / Noëlle GRANDJEAN / Hervé LEROY / Rachida LAOUFI-SABER / Jean JOAQUIM / Jacinthe NAIDET / Thierry BELLONCLE / Sabine LARUE / Gaston VILMINOT / Bruno MACHARD

Absents : Michel DELAITRE / Alain ROBERT / Luis DA SILVA

Titulaires ayant donné une procuration : Jean-Claude TRAMESEL (à Francis THIEBAUT) / Francis DESCHASEAUX (à Margueritte COURTOY) / Benjamin ROULEAU (à Benoît MIEGE)

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Bruno MOUTON (remplaçant Claude FOURNIER)

Suppléants présents ne remplaçant pas de titulaires absents : Guy CARRARA / Alan RUAUX / Martine AUBRY / Isabelle BOUDINOT / Annie OUDOT / Jacky BRINGOLD / Véronique GROSMIRE / Thierry LE BRAY / Muriel GOUDOT / Tony SIMON / Laurent GARRET / Patrick BÔLE-RICHARD / Frédérique MATTENET / Rachel DEMANDRE / Marie-Noëlle LAVOINE / Claude RAGUE

Ont participé : Patrick CANNET / M-Alyette JACQUES / Angélique JEANNIN / Violaine PETEY / Alice GRANDJEAN / Nathalie LEGAT / Julie DURUPT / Julie BILQUEY / Emilie CARTIER

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Valérie GARET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- la désignation d'un représentant de la CCHC au sein d'Action 70
- la proposition d'achat reçue pour l'ancien siège de la CCHC, Avenue Albert Thomas à St Loup-sur-Semouse, en information.

Les conseillers acceptent cet ajout à l'unanimité.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2020

Mme Michèle LEPAUL demande à ce que soit ajoutée au compte rendu son intervention relative aux décisions du Président.

M. Sylvain PETITGENET demande pour sa part que la candidature de M. Marc DOILLON au poste de vice-président en charge de l'économie ainsi que les interventions de M. Benoît MIEGE et M. Michel DESIRE soient retranscrites.

Monsieur le Président s'engage à ajouter ces éléments et demande au Conseil Communautaire d'approuver le compte rendu de la séance du 11 juillet 2020. Le compte rendu est approuvé à la majorité (abstention : Mme LEPAUL).

M. Sylvain PETITGENET demande à M. Patrick CANNET de se présenter et de présenter les agents aux nouveaux élus communautaires.

Mme Michèle LEPAUL souhaite que les élus se présentent à leur tour. M. Le Président propose d'organiser une présentation des élus ultérieurement, dans de meilleures conditions. Il rappelle qu'un trombinoscope des agents et des élus sera disponible prochainement.

II. Budgets primitifs 2020

Les budgets primitifs 2020 pour la section Générale – SPANC – Vergers de Fontenois – Base Touristique de Passavant la Rochère ont été présentés et votés à l'unanimité par délibérations 2020-047/ 2020-048 / 2020-049 et 2020-050 du 11 mars 2020.

Par manque d'informations et de données nécessaires à leur élaboration, les quatre budgets ZAC n'ont pu être présentés lors de la même séance.

Il s'avère que n'ayant pas respecté le principe de l'unité budgétaire (tous les budgets annexes doivent être votés avec le budget principal), les services préfectoraux demandent que les documents budgétaires soient tous représentés et votés à la même session.

Ayant reçu les données budgétaires liées à la DGF pendant la période de confinement, soit après le vote budget, le budget principal a donc été rectifié en recettes compte tenu des baisses de dotations et en dépenses en ce qui concerne les crédits ouverts pour l'achat des masques pour les communes sises sur le territoire communautaire.

- **Budget Principal**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 de la CCHC. L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
8 989 873,11 €	9 209 910,89 €	2 661 485,68 €	2 661 485,68 €

M. Alain GRILLOT précise que le budget de fonctionnement est excédentaire d'environ 200 000€. « Pourtant, il est nécessaire de contenir les dépenses. La situation risque de se dégrader dans les deux ans à venir. »

M. Alain GRILLOT identifie des sources d'économies possibles pour respecter l'équilibre budgétaire :

- Revoir l'organisation interne, optimiser les postes des agents
- Mettre en œuvre la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : une analyse financière et fiscale sera prochainement lancée.
- Revoir les stocks qui pèsent sur la structure : immobilisations en cours sur les bâtiments, les zones d'activité, les biens immobiliers de la CCHC. « Il s'agira d'identifier des pistes de décapitalisation pour financer des investissements futurs. »

Mme Michèle LEPAUL demande à ce qu'un budget détaillé soit transmis aux élus.

M. Alain GRILLOT répond que ces données sont disponibles et consultables par chacun.

M. Sylvain PETITGENET et M. Aurélien GRAS font part de leur inquiétude quant à la baisse de résultat annoncée et notamment de la diminution de l'épargne brute.

M. Alain GRILLOT indique qu'il s'agit du budget prévisionnel : « la situation peut être moins grave que prévue au compte administratif ». Toutefois, il alerte les élus sur la nécessité de mettre en place une stratégie à court terme pour éviter ce déséquilibre.

M. Sylvain PETITGENET souligne qu'en quatre ans, les charges de personnel ont augmenté de 22% ; « il est nécessaire d'agir ». De même, les charges de personnel augmentent de près de 60% sur le SPANC.

M. Alain GRILLOT précise que pour le SPANC, une part des charges de personnel étaient auparavant inscrites au budget général et sont désormais affectées au budget SPANC. Pour le budget général, il précise que la hausse de la masse salariale est liée aux transferts de compétences successifs et l'application du RIFSEEP.

En parallèle, la CCHC subit continuellement des baisses de dotations (DGF...) mais également des baisses de fiscalité (CFE et CVAE). « Plus de la moitié des recettes fiscales provient des entreprises. Avec 35 % des ménages du territoire qui ne sont pas imposables, l'augmentation des impôts ne serait pas forcément efficace. Il est nécessaire d'optimiser les dépenses de la CCHC. »

Les élus échangent sur la suppression de la taxe d'habitation, les impacts d'une hausse de la fiscalité pour financer des investissements, la baisse des revenus du bois.

M. Ghislain JACQUEY demande ensuite des explications sur les 265 000 € prévus pour le projet de réhabilitation du site de Lufkin 1 à Fougerolles.

M. Benoit MIEGE rappelle l'historique de ce projet et la volonté de la CCHC d'acquérir une partie du site industriel pour accueillir le Fab Lab / Coworking. Ce projet pourrait faire l'objet d'un financement à hauteur de 40 % par le contrat PACT.

M. Alain GRILLOT précise que les opérations d'investissement mentionnées ne portent que sur des projets déjà engagés et/ou urgents à réaliser comme par exemple la clôture du site du CET du Hays pour un montant d'environ 55 000 €...

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 – Budget général à l'unanimité.

- Budget Village de Fontenois

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 pour le budget annexe « Vergers de Fontenois ». L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
31 655, 18 €	31 655, 18 €	102 747,00 €	102 747,00 €

M. Michel DESIRE rappelle aux élus l'historique de ce site, les difficultés passées et actuelles.

M. Paul NIGAY interroge sur l'intérêt de conserver ce site.

M. Michel DESIRE précise qu'il ne sera pas possible de le vendre tant que la CCHC a des engagements avec les co-financeurs ; il faudra rechercher un nouveau gérant, revoir la stratégie sur ce site pour qu'il puisse être rentable.

M. Marc DOILLON souligne que ce projet doit servir de leçon pour le futur : « Au-delà des subventions disponibles, chaque projet doit être réfléchi, chiffré en termes de couts de fonctionnement, évalué quant à sa pertinence. »

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « Vergers de Fontenois » à l'unanimité.

- Budget Base Touristique Passavant

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 pour le budget annexe « Chalets du lac ». L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
61 189, 85 €	61 189, 85 €	90 958, 34 €	90 958, 34 €

M. le Président présente brièvement le site des chalets du lac.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « Les chalets du lac » à l'unanimité.

- Budget SPANC

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 pour le budget annexe « SPANC ». L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
112 364,82 €	218 610,91€	92 960,00 €	92 960,00 €

M. Marc DOILLON demande à la nouvelle équipe de définir une stratégie et de développer le service à l'usager (au-delà du diagnostic).

Les conseillers échangent sur la pertinence de la taxe, la définition des zones en assainissement non collectif au regard des zonages d'urbanisme...

M. Pascal BIGE : « la commission devra se pencher sur ces sujets. »

VOTES : 58

Pour : 56

Contre : 0

Abstentions : 2

MM. Aurélien GRAS et
Marc DOILLON

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « SPANC » à la majorité.

- Budget ZAC de Demangevelle

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 de la ZAC de Demangevelle. L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
636 377,12 €	636 377,12 €	633 687,12 €	633 687,12 €

VOTES : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « ZAC Demangevelle » à l'unanimité.

- Budget ZAC de la Combeauté

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 de la ZAC de la Combeauté. L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
538 991,87 €	538 991,87 €	538 991,87 €	538 991,87 €

VOTES : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « ZAC Combeauté » à l'unanimité.

- Budget ZAC de Conflans sur Lanterne

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 de la ZAC de Conflans. L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
55 753,09 €	55 753,09 €	55 753,09 €	55 753,09 €

VOTES : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « ZAC Conflans » à l'unanimité.

- **Budget ZAC de Montdoré**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2020 de la ZAC de Montdoré. L'équilibre du budget s'établit comme suit :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
39 946,89 €	39 946,89 €	39 946,89 €	39 946,89 €

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve le BP 2020 « ZAC Montdoré » à l'unanimité.

- **Avances remboursables budgets ZAC Combeauté et ZAC Demangevelle**

Afin de limiter les déséquilibres de la section investissement pour les budgets ZAC de la Combeauté et ZAC de Demangevelle, il est proposé au Conseil Communautaire de valider les avances remboursables suivantes :

- Du budget principal au budget ZAC de la Combeauté : 27 058,94€
- Du budget principal au budget ZAC de Demangevelle : 23 482,00€

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve ces avances remboursables à l'unanimité.

III. Détermination du montant des indemnités du Président et des vice-présidents

Les indemnités de fonctions peuvent être modulées. Cette modulation repose sur un niveau différent de délégation de fonctions et sur un degré différent d'implication et d'engagement.

Il est ainsi proposé :

Président : **48.75 %** de l'indice en vigueur soit **1 896.08 € bruts mensuels**

Vice-président (1^{er} au 5^{ème} VP avec délégation globale par domaine de compétences) : **20,63 %** de l'indice en vigueur soit **802,38 € bruts mensuels**

Vice-président (6^{ème} au 8^{ème} VP avec délégation thématique particulière) : **10,31 %** de l'indice en vigueur soit **401 € bruts mensuels**

Conseillers délégués (4 maximum) : **5,15 %** de l'indice en vigueur soit **200,30 € bruts mensuels**

⇒ soit une enveloppe indemnitaire globale de 7 912, 18 € bruts mensuels.

Mme Christiane GROSJEAN demande pourquoi certains VP ne perçoivent que la moitié de leurs indemnités.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un accord interne. Mme Valérie GARET et M. Pascal BIGE se répartissent un même pôle. Quant à Monsieur Benoît MIEGE, il s'agit d'un choix personnel.

M. Ghislain JACQUEY s'interroge sur la pertinence d'avoir autant de VP et la distinction entre développement durable, énergies nouvelles, développement économique et environnement.

Monsieur le Président propose que chaque VP présente ses missions, pour une meilleure compréhension de tous ; chaque conseiller communautaire pourra ainsi réfléchir à son engagement au sein de telle ou telle commission.

Plusieurs élus déplorent également ce nombre de VP alors qu'il était prévu initialement de réduire les postes à 5 VP et 3 délégués.

M. Sylvain PETITGENET regrette que la commune de Fougerolles ait deux sièges au Bureau et craint que les petites communes ne soient pas défendues.

M. Thierry BORDOT : « La représentation de Fougerolles et de Saint Loup à l'économie est le signe d'une intelligence de gouvernance qui va au-delà des clivages, des rivalités. Cette capacité à se rassembler est une vraie chance pour le territoire ; d'autres communautés de communes sont en difficultés suite à des conflits internes. La CCHC doit être un levier pour les communes et l'essentiel est de travailler ensemble, au sein des différentes commissions, pour faire avancer les projets de territoire. »

M. Laurent GARRET : « La présence de 2 représentants de Fougerolles au Bureau peut interroger mais l'important est qu'il n'y ait pas d'opposition sur la vision de l'intercommunalité ».

Monsieur Alain GRILLOT rappelle que la loi prévoit un maximum de 13 VP.

M. Benoît MIEGE précise que la représentativité des petites communes est respectée avec Boulligny, Conflans sur Lanterne et Pont du Bois notamment ; Passavant-la-Rochère et Vauvillers disposent également que d'un élu au conseil communautaire.

M. Henri DE MALLIARD se porte garant des petites communes qu'il a rencontrées lors des réunions PLUi. Il prévoit de revoir les nouveaux élus et assure défendre l'intérêt des petites communes.

Plusieurs élus regrettent que ces débats aient lieu après le vote des VP : chacun pouvait se présenter ou encore faire part de son opposition quant au mode de gouvernance proposé.

M. DESIRE : « Les VP ont été élus sans équivoque. L'essentiel est de s'inscrire dans une démarche commune pour l'avenir du territoire, au-delà des sensibilités politiques. »

M. Marc DOILLON rappelle que, le 11 juillet dernier, le Président a proposé huit VP et cette décision a été approuvée à l'unanimité.

M. Christian CHASSARD s'interroge sur la nomination des conseillers délégués.

M. le Président : « Les vice-présidents doivent s'installer et étudier les besoins. Les conseillers délégués pourront être nommés sur des missions courtes. »

VOTES : 58

Pour : 55

Contre : 1

Abstentions : 2

M. Sylvain PETITGENET

MM. Aurélien GRAS et
Jean-Daniel GEROME

Le Conseil Communautaire approuve le montant des indemnités allouées aux membres du Bureau.

Information - Commissions thématiques

Des commissions et des groupes de travail thématiques vont être créés afin de travailler sur les projets en cours et à venir et de définir les grandes orientations.

M. Michel DESIRE propose que soit définie une commission « Grands Projets » pour les dossiers conséquents en termes d'aménagement du territoire (voie verte, zone de la Motte à Fougerolles...). Cette commission pourra réunir des membres des commissions concernées (économie, finances, tourisme, développement durable ...) et les maires directement impactés par le projet.

M. Michel BORDOT demande quel VP sera en charge de la Culture et du Patrimoine.

Monsieur le Président précise que M. Benoît MIEGE sera en charge de cette commission.

Mme Michèle LEPAUL demande s'il est prévu de reconduire la commission Forêt, demande confirmée par M. Alain GRILLOT.

M. Henri DE MALLIARD rappelle ensuite la méthode de gouvernance sur le dossier PLUi. Les informations seront envoyées par mail à l'ensemble des conseillers communautaires.

Une conférence des maires sur ce sujet aura lieu le 17 septembre 2020 à 18h30.

M. Hervé LEROY demande s'il est prévu de créer une commission Sport.
Monsieur le Président répond qu'il est en effet nécessaire d'y réfléchir tout en veillant à ne pas interférer avec les compétences des communes.

Mme Michèle LEPAUL demande si la mutualisation fera l'objet d'un groupe de travail.
Monsieur le Président précise qu'il est prévu de poursuivre le développement de services mutualisés initié lors du précédent mandat, qu'il s'agisse des mutualisations entre communes ou avec la CCHC.

Chaque vice-président ayant brièvement présenté sa/ses commissions, un tableau récapitulatif sera transmis aux conseillers communautaires. Les commissions seront définies au prochain conseil.

IV. Désignation des représentants de la CCHC dans les organismes extérieurs

- Désignation des représentants au Pays des Vosges Saônoises

M. Thierry BORDOT présente les missions et le périmètre du Pays des Vosges Saônoises.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants de la CCHC au Pays des Vosges Saônoises comme suit :

Titulaires	Suppléants
BORDOT Thierry	MARIE Anthony
MIEGE Benoît	BIGE Pascal
DE MALLIARD Henri	GRAS Aurélien
DESIRE Michel	SABER LAOUFI Rachida
GRILLOT Alain	DOILLON Marc
MACHARD Bruno	CHASSARD Christian
BELLONCLE Thierry	CHOUX Nicolas
LAURENT Patrick	LEPAUL Michèle
COURTOY Marguerite	ROGER Bernard
JACQUEY Ghislain	NIGAY Paul
GRANDJEAN Véronique	TRAMESEL Jean-Claude

- Désignation des représentants de la CCHC au SICTOM du Val de Saône

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants de la CCHC au SICTOM du Val de Saône comme suit :

Organe délibérant :

Titulaires		
Commune	NOM	Prénom
Aillevillers-et-Lyaumont	TRAMESEL	Jean-Claude
Alaincourt	REGENT	Gilles
Ambiéwillers	BORDOT	Michel

Anchenoncourt-et-Chazel	JANNIN	Claude
Anjeux	BARTHELEMY	Pascal
Briaucourt	LANAUD	Anthony
Conflans-sur-Lanterne	HAUSTETE	Cédric
Corbenay	DOILLON	Marc
Demangevelle	GOUX	André
Fleurey-les-Saint-Loup	VERNE	Marie-Christine
Fougerolles-Saint-Valbert	LE BRAY	Thierry
Francaumont	ROGER	Bernard
Hautevelle	SIMON	Tony
Magnoncourt	NONOTTE	Jean-Michel
Mailleroncourt-Saint-Pancras	AWIGNANO	Dominique
Melincourt	HENRICOLAS	Catherine
Plainemont	BEAUDOUIN	Magalie
Selles	STANTINA	Patrice
Vauvillers	BUCHER	Noël

Suppléants		
Commune	NOM	Prénom
Aillevillers-et-Lyaumont	GARET	Valérie
Alaincourt	LAURENT	Gérard
Ambiéwillers	ADAM	Colette
Anchenoncourt-et-Chazel	DESROSIERS-DESROCHES	Anne-Marie
Anjeux	VINCENT	Thierry
Briaucourt	ARMAND	Odile
Conflans-sur-Lanterne	BELUCHE	Marcel
Corbenay	BORDOT	Patrick
Demangevelle	VERNIER	Cyril
Fleurey-les-Saint-Loup	CORNUMENT	Sophie
Fougerolles-Saint-Valbert	MIEGE	Benoît
Francaumont	ROSSI	Nicolas
Hautevelle	LAURENT	Patrick
Magnoncourt	MATHIEU	Jean-Louis
Mailleroncourt-Saint-Pancras	MUSSOT	Didier
Melincourt	COLLOT	Olivier
Plainemont	EBENEZER	Christelle
Selles	CORNIANI	Damien
Vauvillers	PUJOL	Gilbert

Organe consultatif :

Titulaires		
Commune	NOM	Prénom
Ainvelle	LABACHE	Philippe
La Basse Vaire	BÔLE-RICHARD	Patrick
Bassigney	GODE	Philippe
Betoncourt-Saint-Pancras	SIMON	Joël
Bouligney	REMY	Christine
Cuve	ETHORE	Julien
Dampierre-les-Conflans	THERON	Laurence
Dampvalley-Saint-Pancras	BRICOUT	Cassandra
Fontaine-les-Luxeuil	LABREUCHE	Noëlle
Fontenois-la-Ville	BEAUMONT	Isabelle

Girefontaine	RUAUX	Stéphane
Hurecourt	BOILEAU	Pascal
Jasney	BORONT	Mickaël
Montdoré	MOUTON	Bruno
Passavant-La Rochère	JOURDA	Axel
La Pisseure	CLAUDEL	Dominique
Pont-du-Bois	BIGE	Pascal
Saint-Loup-sur-Semouse	BAUDOUIIN	Jean-Pierre
La Vaivre	GIRET	Jean-Charles

Suppléants		
Commune	NOM	Prénom
Ainvelle	DURGET	Jacques
La Basse Vaivre	RICHARD	Michel
Bassigney	ANDREUX	Christian
Betoncourt-Saint-Pancras	LECLERE	Eric
Bouligney	DELOFFRE	Gilles
Cuve	DEBROSSE	Francine
Dampierre-les-Conflans	SARRASIN	Sylvie
Dampvalley-Saint-Pancras	FOURRIER	Denis
Fontaine-les-Luxeuil	BAZZI	Claude
Fontenois-la-Ville	ACCORSI	Florent
Girefontaine	GOUDOT	Damien
Hurecourt	OBINO	Quentin
Jasney	ROBERT	Aude
Montdoré	FOURNIER	Claude
Passavant-La Rochère	AMBS	Gilles
La Pisseure	LEMPEREUR	Pascal
Pont-du-Bois	DURUPT	Bernard
Saint-Loup-sur-Semouse	BELLONCLE	Thierry
La Vaivre	AUBRY	Patricia

- Désignation des représentants de la CCHC au Comité de Direction de l'Office de Tourisme (CDOT)

Le Président propose à l'assemblée communautaire de désigner :

3 titulaires	1 suppléant
MARIE Anthony	LEROY Hervé
DESIRE Michel	
MIEGE Benoît	

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

A l'issue des échanges, le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants de la CCHC au Comité de Direction de l'Office de Tourisme (CDOT).

- Désignation des représentants de la CCHC au comité de gestion de la crèche de Fougerolles

Il est proposé de désigner GROSJEAN Christiane, MARIE Anthony, MACHARD Bruno.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants de la CCHC au comité de gestion de la crèche de Fougerolles.

- **Désignation des représentants de la CCHC au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Lanterne (SMAL)**

Sont proposés :

Commune	Titulaires	Suppléants
FRANCALMONT	HOCQUARD Michel	DAVAL Gilles
BRIAUCOURT	BEUGNOT Christophe	VIDON Jérémy
CONFLANS SUR LANTERNE	ROUSSEL Céline	BELOT Marie-France
BASSIGNEY	SIMON Rémi	HUBSCHI Eddy

Il est également souhaité que soient invités GARET Valérie et BIGE Pascal.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants de la CCHC au syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Lanterne.

- **Désignation du délégué de la CCHC au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)**

Contrairement à de nombreuses communes, la CCHC ne cotise pas au CAUE de la Haute-Saône. Il est proposé de ne pas désigner de délégué de la CCHC auprès du CAUE.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Désignation des délégués de la CCHC à l'association des Communes Forestières (COFOR)**

Il est proposé de désigner GRILLOT Alain (titulaire) et JACQUEY Ghislain (suppléant).

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Désignation des délégués de la CCHC à la Mission Locale (MiLo)**

Il est proposé de désigner M. Marc DOILLON (titulaire) et Mme LAOUFI-SABER Rachida (suppléante).

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

- **Adhésion à l'ASCOMADE et désignation des délégués**

Il est proposé de désigner au CA un représentant titulaire, à savoir BIGE pascal et un suppléant, GARET Valérie.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve l'adhésion de la CCHC à l'ASCOMADE et la désignation des représentants.

- **Désignation d'un représentant de la CCHC au sein d'Action 70**

Action 70 sollicite la CCHC pour désigner son représentant au sein de sa gouvernance.

La CCHC est actionnaire de la société Action 70, Entreprise Publique Locale. À ce titre et en vertu de l'article 1524- 5 du code général des collectivités territoriales, toute collectivité locale doit être représentée au conseil d'administration.

Le nombre de places au conseil d'administration étant limité, les statuts de la société ont prévu 1 poste d'administrateur réservé aux collectivités locales qui, comme la CCHC, ne bénéficient pas d'un nombre d'actions suffisant pour obtenir un siège au conseil d'administration directement. Ces collectivités se réunissent en assemblée spéciale afin d'élire leur représentant au conseil d'administration et d'étudier l'ensemble des documents qui seront présentés aux différentes instances de la société.

La CCHC doit désigner son représentant à l'assemblée générale mais également un représentant qui siègera soit au conseil d'administration soit à l'assemblée spéciale selon la décision de l'assemblée générale d'Action 70. Il peut s'agir de la même personne.

M. Benoit MIEGE se porte candidat.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la désignation de M. Benoît MIEGE à l'unanimité.

- Désignation des délégués de la CCHC au Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS)

Il est proposé de désigner GARET Valérie comme déléguée au titre des élus.

Au titre des agents, c'est Aurélie JEANNEY qui les représente.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la désignation des représentants au CNAS.

V. Création des commissions et désignation des membres

- Election de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

La liste suivante est proposée :

Titulaires	Suppléants
GRILLOT Alain	DE MALLIARD Henri
CHOUX Nicolas	DESIRE Michel
GARET Valérie	LAURENT Patrick
NAIDET Jacinthe	LEPAUL Michèle
GRANDJEAN Noëlle	PETITGENET Sylvain

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire constitue la CAO et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants.

- Election de la commission des contrats de concession

La liste suivante est proposée :

Titulaires	Suppléants
GARET Valérie	DE MALLIARD Henri
GRILLOT Alain	GRAS Aurélien

MACHARD Bruno	GEROME Jean-Daniel
BORDOT Thierry	BORDOT Michel
BIGE Pascal	COURTOY Marguerite

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire constitue la CCC et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants.

- Election de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Il est proposé de désigner un membre par commune, à savoir le maire, et le vice-président délégué, M. GRILLOT Alain, pour composer la CLECT.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la constitution de la CLECT et la désignation de ses membres.

- Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Monsieur le Président propose de nommer les maires de chaque commune, une personne en sus pour les communes de Fougerolles et Saint-Loup, sauf désignation contraire comme suit :

Ambiéwillers	RUAUX Alan
Briaucourt	BOUDINOT Isabelle
Dampierre	HUBSCHI Jean-Louis
Fontaine	GRANDJEAN Véronique
Fougerolles	MIEGE Benoit
Fougerolles	GRILLOT Alain
Hautevelle	SIMON Tony
Saint-Loup-sur-Semouse	GRANJEAN Noëlle
Saint-Loup-sur-Semouse	NAIDET Jacinthe
Selles	RAGUE Claude

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve la liste proposée.

VI. CDG 70 - Prestation d'accompagnement à la nomination des fonctionnaires stagiaires

Depuis 1^{er} janvier 2018, l'accompagnement des collectivités, par le CDG 70, pour l'établissement des reprises d'ancienneté à la nomination des fonctionnaires stagiaires est organisé sous convention de mise à disposition du personnel du CDG, avec facturation selon l'âge de l'agent nommé. La grille tarifaire est la suivante :

Tranches d'âge	Tarifs par dossier
- agent ayant moins de 20 ans lors de la nomination	50 €
- agent ayant entre 21 ans et 30 ans lors de la nomination	100 €
- agent ayant entre 31 ans et 40 ans lors de la nomination	150 €
- agent ayant entre 41 ans et 50 ans lors de la nomination	200 €
- agent ayant 51 ans et plus lors de la nomination	250 €

M. Michel DESIRE ne prend pas part au vote.

VOTES : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer ces conventions au cas par cas, selon les besoins générés par les différents recrutements qui pourraient survenir.

VII. Remplacement d'un agent indisponible affecté sur un emploi permanent

Il est proposé d'autoriser le Président, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée pour remplacer sur des emplois permanents des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ou exerçant leur activité à temps partiel.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président, pendant toute la durée de son mandat, à recruter des agents contractuels et à signer tous documents s'y rapportant.

VIII. Heures complémentaires et supplémentaires

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie B et C ;
- que les heures supplémentaires ou complémentaires devront être réalisées à la demande et pour nécessité de service ;
- d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents titulaires ou non titulaires relevant des cadres d'emplois et grades fixés dans le tableau ci-dessous :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES
REDACTEURS	- REDACTEUR - REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE - REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE
AGENTS DE MAITRISE	- AGENT DE MAITRISE - AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	- ADJOINT ADMINISTRATIF - ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE - ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE
ADJOINTS TECHNIQUES	- ADJOINT TECHNIQUE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE - ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE
ADJOINTS D'ANIMATION	- ADJOINT D'ANIMATION - ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE - ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE
AUXILIAIRES DE SOINS	- AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE - AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	- AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 1 ^{ERE} CLASSE - AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2 ^{EME} CLASSE
AGENTS SOCIAUX	- AGENT SOCIAL - AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE - AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à mandater :

- les heures supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires à temps complet dans la limite de 14h par mois ;
- les heures complémentaires aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps non complet ; Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35h par semaine

(les heures effectuées au-delà de 35h par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires)

- les heures supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires à temps partiel, cependant le nombre d'heures supplémentaires ne pourra pas excéder un nombre égal aux produits de la quotité de travail à temps partiel par 14h.

Il est précisé que le montant de l'indemnité dépendra des décrets en vigueur.

IX. Modification du tableau des effectifs

- A. Considérant la nécessité de créer un emploi permanent au grade d'attaché principal à temps complet, relevant de la catégorie A, afin d'assurer les fonctions de Responsables des affaires générales,
Considérant qu'en raison du contexte relatif à l'épidémie de covid-19, il n'a pas été possible de réunir l'assemblée délibérante dans les conditions sanitaires requises et que, par conséquent, le poste a été pourvu par décision du Président ;
Considérant que le poste concerné est occupé par un agent fonctionnaire de manière continue depuis le 15/07/2020 ;

Il est proposé :

- la création d'un poste d'attaché principal à temps complet
- la fermeture d'un poste d'attaché territorial à temps complet.

- B. Il est proposé, suite à l'obtention du concours, de créer un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à compter du 01/08/2020, à temps complet.

- C. Il est proposé, suite à un avancement en grade, de créer un poste d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à compter du 01/08/2020, à temps complet.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les propositions ci-dessus.

X. Convention de reprise financière d'un compte épargne temps

Ainsi, la CCHC a recruté par voie de mutation un agent de la commune de Noidans-lès-Vesoul qui possède un compte épargne temps. En application de la réglementation, cet agent a conservé les droits à congé acquis au sein de la commune de Noidans-lès-Vesoul, 50 jours au total, et la CCHC a la charge d'en assurer la gestion.

La CCHC et la commune de Noidans-lès-Vesoul souhaitent conclure une convention pour indemniser la CCHC du montant de ce transfert de charge, soit 6 750 € pour 50 jours.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

XI. Subventions 2020 – Soutien aux associations de commerçants

Il est proposé d'aider exceptionnellement les associations de commerçants qui organisent des manifestations pour redynamiser leurs activités :

- Le caractère communautaire de la manifestation doit être avéré (la manifestation doit avoir un rayonnement au-delà du territoire)
- L'aide porte sur les frais de communication et d'animation (exemple : frais pour un orchestre, concert, spectacle, animateur, DJ ...)
- L'aide ne peut dépasser 30% des frais de communication et ou d'animation, plafonnés à 4 000€ de dépenses éligibles, soit 1 200€ de subvention maximum

- La CCHC interviendra à hauteur de la participation de la commune où l'association est domiciliée dans la limite de 1200 € maximum
- Le siège de l'association doit se trouver sur le territoire de la CCHC

Les demandes de versements avec justificatifs doivent être effectuées au plus tard pour le 31 décembre 2020.

Il est également proposé que cette mesure soit rétroactive de manière à soutenir les manifestations ayant eu lieu après le confinement de mars 2020.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Communautaire approuve cette mesure à l'unanimité.

XII. PACTE REGIONAL SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Monsieur le Président rappelle que le Pacte Régional de soutien à l'économie de proximité a été évoqué lors du Bureau Exécutif du 27 mai 2020. Un accord de principe a été donné, dans l'attente des modalités de gestion du fonds de solidarité territoriale.

Les très petites entreprises de Bourgogne-Franche-Comté, colonne vertébrale de l'économie de proximité, sont particulièrement impactées par la crise liée au COVID-19.

Dans ce contexte, la Région est intervenue de façon massive en complément des mesures prises par l'Etat pour couvrir les besoins urgents de liquidités des très petites entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires.

Après une période d'urgence, les élus du conseil régional ont souhaité amplifier leur soutien en faveur de l'économie de proximité en associant étroitement les EPCI, au titre de leur compétence en matière de développement économique et pour leur connaissance du tissu des entreprises locales.

Le pacte régional pour les territoires en faveur de l'économie de proximité

Cette action se situe dans la poursuite des divers fonds d'urgence. Il s'agit à présent de se projeter dans un futur proche et d'amplifier le développement d'une économie de proximité mettant en avant les valeurs et principes suivants :

- le développement des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire notamment les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- La réorganisation et l'adaptation des entreprises, suite à la crise, des modes de production, d'échanges, de commercialisation notamment les usages numériques ;
- La valorisation des productions locales et des savoir-faire locaux ;
- le renforcement d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse ;
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Le pacte régional pour les territoires en faveur de l'économie de proximité a été adopté par la Région lors de l'assemblée plénière du 29 juin 2020. Il repose sur 2 fonds, complémentaires et indissociables :

- le fonds en avances remboursables et
- le fonds régional des territoires.

Cette contribution se répartit sur deux fonds à destination de toutes les TPE (entreprises de 0 à 10 salariés) de l'économie de proximité de la CCHC. C'est-à-dire les artisans / commerçants / autoentrepreneurs qui existaient avant le 16 mars 2020.

1. Le fonds en avances remboursables est à destination des TPE. Il vise à répondre aux besoins en trésorerie des entreprises. Ce fonds sera mis en œuvre par la Région via sa régie l'ARDEA et instruit par un prestataire externe retenu par la collectivité régionale.

Le montant global de ce fonds est de 10.2 M€ dont 4 M€ pour la Région, 2,8 M€ proviennent de la contribution des EPCI (soit 1€ par habitant pour chacune), et 3,4 M€ pour la Banque des territoires.

La CCHC contribue ainsi à hauteur de 17 905 € euros dans ce fonds en avances remboursables.

La contribution des EPCI à ce fonds est une contrepartie indissociable du fonds régional des territoires ci-dessous détaillé. Cette contribution des EPCI au fonds régional sera versée à la Région pour la constitution du fonds géré par la régie ARDEA.

2. Le fonds régional des territoires est à destination d'une part des PME jusqu'à 10 salariés (TPE) et d'autre part des collectivités et groupements de collectivités : commune, EPCI, PETR et syndicats mixtes et structures para-publiques : chambres consulaires. Chaque type de bénéficiaire s'inscrit dans un règlement d'intervention (RI) propre.

La CCHC reçoit par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds dans le respect des deux règlements d'intervention joints, c'est-à-dire qu'elle octroie et verse les aides au nom de la Région.

Dans le cadre de cette délégation, la Région alimente ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement en complément, il est demandé à la CCHC une contribution d'au moins d'un 1 euro par habitant en fonctionnement ou en investissement soit une participation de 17 905 euros.

Le projet de convention et les règlements associés sont annexés à la présente.

Au total pour le territoire de la CCHC ce fonds sera doté de 89 528 euros dont 71 620 euros en investissement et 17 905 euros en fonctionnement.

La convention du Pacte régional pour les territoires :

Le partenariat EPCI / REGION est formalisé dans deux conventions, l'une portant sur la participation de la CCHC au fonds en avances remboursables, l'autre portant sur la délégation d'octroi et d'autorisation pour le fonds régional des territoires (les deux conventions sont jointes en annexe).

Mme Noëlle GROSJEAN demande à ce que les maires soient informés des aides octroyées aux entreprises de leur commune.

VOTES : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

A l'issue des échanges, l'assemblée communautaire approuve à l'unanimité :

- les montants à inscrire aux deux fonds soit 17 905 € pour le fonds d'avances remboursables et 17 905€ pour le fonds régional des territoires.
- les deux conventions pour le fonds en avance remboursable et pour le fonds régional des territoires et autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

XIII. PROPOSITION D'ACHAT DE L'ANCIEN SIEGE DE LA CCHC

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu une proposition d'achat pour l'ancien siège de la CCHC, la maison de ville située rue 32 Albert Thomas à St Loup-sur-Semouse (70800).

Après échanges, l'assemblée donne son accord de principe pour la vente du siège ; ce bien devra faire l'objet d'une estimation du service des Domaines.

La séance est levée à 00h10.